Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-079-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Ville de VOIRON

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-079 / 8-9

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.
Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : FINANCES/VIE CULTURELLE : INSTALLATION DE L'ASSOCIATION ATP SALMORENC DANS LES ANCIENS LOCAUX DE L'ECOLE DE PAVIOT - SUBVENTION D'EQUIPEMENT.

Rapporteur : Michel GUICHERD-DELANNAZ

EXPOSE :

L'association Arts et Traditions Populaires Salmorenc développe un projet dans les anciens locaux de l'Ecole de Paviot intitulé « Du local à l'international ». Au-delà des activités habituelles que mène l'association depuis 60 ans à Voiron et dans le Pays Voironnais, il s'agit d'animer un lieu ouvert sur le quartier, dédié à la formation qui accueillera le siège social de la fédération Mondiale des arts et traditions populaires.

Cinq salles seront ainsi mises à disposition :
- une salle de réunion ouverte à d'autres associations comme l'ADMR ou le GRETA ainsi que des associations à visée internationale ;
- une salle de couture pour la confection de costumes ;
- une bibliothèque qui accueillera le fonds de documentation de l'Académie des Chorégraphes de Danses Traditionnelles et pourra être mis à disposition des étudiants ;
- une salle de formation pour des étudiants en master 2 en partenariat avec l'Université de Grenoble « Langues et civilisations », ouverte à d'autres associations ;
- une salle de danse qui servira aux répétitions de l'association mais sera également ouverte à d'autres activités.

L'association assure l'aménagement des locaux ; il est toutefois proposé de verser une subvention d'équipement à l'association d'un montant de 5 000 euros pour l'achat de mobiliers.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité du lundi 06 juillet 2020,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-079-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

- de verser une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 5 000 € à l'association ATP Salmorenc ;

- d'affecter cette dépense sur la ligne budgétaire « subventions d'équipement », nature comptable 204.

DECISION : La proposition est **ADOPTEE à 28 POUR - 7 ABSTENTIONS (A. FAVIER, A. BELLEVILLE,**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VOIRON (ISÈRE)